

PROJET COSAN : DEMANDE DE CONCOURS

REPONSES AUX QUESTIONS DE L'AUTORITE DE GESTION

Nous remercions l'autorité de gestion du programme Interreg V ainsi que toutes les autorités régionales intervenant dans le processus de décision d'avoir octroyé un « GO » au projet COSAN qui a pour objectif de rencontrer ceux du programme Interreg V en matière de santé transfrontalière et de coopération sanitaire au sein de la Grande Région. Ce projet est supporté par l'ensemble des acteurs du Comité Economique et Social de la Grande Région « CESGR » qui a pris cette décision lors de son Assemblée générale à Luxembourg le 24 octobre 2017 (décision transmise aux autorités du programme Interreg V qui a été injectée dans la base de données SYNERGIE).

Pour que le partenariat soit cohérent et repose sur des liens solides, la Commission santé du CESGR (GT4) a été élargie aux partenaires du projet COSAN. Ceux-ci ont été invités aux réunions depuis le mois de septembre 2017 et le seront tout au long de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région. Le calendrier des réunions a été transmis à chaque membre du partenariat et chaque membre du partenariat est invité à y participer par invitation spécifique. C'est ainsi que lors de la dernière réunion fin janvier 2018, de nombreux opérateurs du projet COSAN y ont participé et ont marqué leur accord sur le dépôt de la demande de concours en conformité avec le contenu du projet COSANGR tout en tenant compte des demandes complémentaires de l'autorité de gestion que le présent courriel a pour objet de traiter au-delà des informations déjà reprises dans la demande de concours.

En réponse aux demandes spécifiques qui ont été transmises par l'autorité de gestion, nous voudrions souligner que le GEIE OEST qui est l'opérateur chef de file et qui a en charge la coordination et le pilotage du projet est composé des principaux opérateurs qui ont par le passé piloté et géré tous les projets Interreg santé depuis Interreg I jusqu'à Interreg V tant dans l'espace de la Grande Région et, antérieurement Wallonie Lorraine Luxembourg, que dans l'espace frontalier France Wallonie Vlaanderen. La réussite du pilotage de ces projets, treize en l'occurrence de Interreg I à Interreg V, a permis le développement que l'on connaît de la coopération sanitaire y compris de l'aide médicale urgente entre la France et la Belgique. Celle-ci constitue aujourd'hui un modèle dans l'UE. La recommandation de la Commission européenne du 20/9/2017¹ en fait état. Elle recommande, à l'instar des initiatives frontalières franco-belge, de développer des coopérations interhospitalières dans les régions frontalières de l'UE. De plus, la Commission a publié un ouvrage rédigé par le coordinateur du projet COSAN, Henri Lewalle en collaboration avec Mr Eric Delecasse, Directeur de l'ETI Wallonne et de Madame Leloup, professeure d'économie régionale à l'UCL de Louvain-Mons² sur les coopérations transfrontalières en santé dans l'UE en mettant en exergue la méthodologie développée dans l'espace frontalier franco-belge. Ce document a été préfacé par la Commissaire à la politique régionale Madame Corina CRETU qui a en charge les programmes Interreg et par le Commissaire à la Santé Monsieur Vytenis ANDRIUKAITIS. Celui-ci a, par ailleurs, participé à

¹ http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions.

² : http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/brochures/2017/european-cross-border-cooperation-on-health-theory-and-practice

un séminaire de travail à Arlon le 7/4/2017 pour partager la connaissance concrète des acteurs de la coopération transfrontalière dans l'espace frontalier franco-belge lorrain-Luxembourg, échanger sur leurs travaux et les réalisations concrètes de la coopération sanitaire interhospitalière inter hospitalière entre les établissements de soins d'Arlon et de Mont Saint Martin. Il a ainsi pu rencontrer tous les intervenants dans le processus de déploiement et de gestion de la coopération transfrontalière (directions, médecins, administratifs etc) et échanger avec eux très concrètement sur les effets positifs de celle-ci pour les patients, les médecins, les hôpitaux etc. Cette rencontre avait été organisée et pilotée par le GEIE OEST et l'asbl COTRANS qui ont précisément en charge le pilotage et la gestion du projet COSAN. Ces deux structures rassemblent, aujourd'hui, dans l'UE les connaissances les plus performantes en matière de coopération sanitaire transfrontalière, essence même du projet COSAN³. Enfin, on soulignera qu'OEST et COTRANS ont participé aux travaux de réflexion et de rédaction de la recommandation du CPI de la Grande Région du 1^{er} décembre 2017 sur la promotion et le déploiement de la coopération sanitaire dans la Grande Région⁴.

Ayant géré administrativement et financièrement tout au long du quart de siècle durant lequel les programmes Interreg ont été déployés, les personnes qui œuvrent et dynamisent OEST et COTRANS ont montré leur compétence et leur savoir-faire à de très nombreuses reprises et tout particulièrement dans la gestion des projets Interreg et dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de ces projets.

Si les autorités du programme Interreg V GR le souhaitent, les représentants d'OEST et COTRANS seraient très heureux d'être admis à exposer leurs expériences et répondre à toutes les interrogations qui leur seraient posées par l'autorité de gestion du programme Interreg V GR.

En ce qui concerne les autres points abordés dans la décision rendue par l'autorité du programme Interreg V GR, nous voudrions transmettre les éléments de réponses suivants aux questions abordées.

- Le partenariat :
 - La Mutualité Chrétienne de la province de Luxembourg, après rencontre et échange de courriels a décidé de rejoindre le partenariat du projet en tant qu'opérateur méthodologique.
 - Afin de réunir toutes les autorités régionales de la Grande Région dans le projet COSAN, nous avons pris contact avec l'AVICQ (Région wallonne) que nous avons rencontré et qui a décidé de rejoindre le partenariat du projet COSAN comme opérateur méthodologique.
 - Nous avons, dans le même ordre d'objectif, pris contact par mails et par téléphone avec la CNS du GDL et la Communauté germanophone de Belgique pour leur

³ Il est à souligner que OEST et COTRANS ont participé durant la période du 20 septembre 2017 au 12 décembre 2017 à trois colloques internationaux devant les représentants de tous les Etats membres. Ces trois colloques ont été organisés par la Commission européenne. C'est ainsi que les réalisations de la coopération sanitaire transfrontalière ont pu être exposées par ces structures lors de la présentation de la recommandation citée précédemment, pour mettre en exergue la coopération en santé et tout particulièrement la coopération sanitaire franco-belge, et enfin pour lancer de nouvelles orientations au sein de la Commission administrative des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale 883/2004 et 987/2009.

⁴ http://www.cpi-ipr.com/Uploads/Recommandations/194_1_C2-final-1.12.17.pdf

proposer également de rejoindre le partenariat. La CNS⁵ n'a pas souhaité participer au projet comme opérateur partenaire ni méthodologique (cfr mail ci-dessous) mais la Communauté germanophone de Belgique a souhaité devenir opérateur méthodologique.

- Divers contacts ont été pris avec l'hôpital de St Vith qui nous a fait part de sa décision de ne pas déposer de demande de concours pour le projet GKGE de coopération avec l'hôpital de Prüm. Nonobstant, nous leur avons proposé de rejoindre notre partenariat comme opérateur méthodologique (demande de l'autorité de gestion).
- Nous avons pris des contacts avec le projet INTER'RED qui a décidé de rejoindre le partenariat comme opérateur méthodologique et qui participera à la rencontre du 19 mars 2018 à Mont Saint Martin à l'occasion de la manifestation organisée pour le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la coopération en matière d'aide médicale urgente entre le versant de la province du Luxembourg et celui de la Meurthe et Moselle.
- Pour le SIS-GR, nous avons pris contact avec Mr Thierry Hengen, chargé de mission au SIG-GR. Sur le principe d'une collaboration, il estime que la démarche que nous effectuons est précocée. Il considère qu'au stade où nous en sommes, c'est à dire pas que le projet n'est pas encore validé, il ne peut s'engager formellement. Pour autant, dès que la validation sera accordée, il est d'accord de présenter notre dossier et la perspective d'engagement de leur part (en particulier sur les données

⁵ De : Paul Schmit <paul.schmit@secu.lu>

Envoyé : vendredi 9 mars 2018 08:05

À : Henri Lewalle <lewalle.henri@gmail.com>

Cc : Schrom <romain.schaul@secu.lu>; Faubea <beatrice.fautsch@secu.lu>

Objet : Re: PROJET INTERREG V GRANDE REGION/PROJET COSAN

Bonjour M. Lewalle

En premier lieu, je tiens à nous excuser de notre réponse tardive à votre demande de participation au projet COSAN. Comme le Grand-Duché de Luxembourg se trouve en fin de période législative, différentes nouvelles législations importantes sont en phase de transposition (nouvelle loi hospitalière, réforme de l'assurance dépendance, ...) et il y a une certaine nervosité pour boucler la hâte différents autres projets en cours.

Néanmoins, en cours de cette semaine, nous avons analysé votre demande et nous sommes venus à la conclusion que la CNS n'entend pas participer à cette initiative.

Je tiens d'abord à préciser que la CNS avait participé dans le passé comme observateur aux différents projets, d'un côté par intérêt pour ces initiatives en soi, mais d'un autre côté aussi par reconnaissance pour votre investissement dans vos fonctions antérieures. Comme vous le savez, la CNS a néanmoins refusé toujours de prendre un rôle plus actif dans le cadre de ces projets, principalement parce que nous considérons que nous n'étions (et ne sommes toujours) pas le bon représentant du pays au niveau institutionnel pour participer à de telles initiatives. Je crois que je n'ai pas besoin de revenir en détail sur cette argumentation.

Etant donné que l'objectif premier du projet COSAN est de "mettre en oeuvre des accords de coopération", le projet COSAN devrait, comme je vous l'ai exposé à maintes reprises, du point de vue luxembourgeois se situer au niveau des Ministère de la Sécurité Sociale ou de la Santé et non de la CNS. En outre, un projet de loi est sur la dernière ligne droite qui crée un nouvel établissement public en charge des secours et des urgences, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (en abrégé CGDIS). Cette nouvelle institution sera probablement un partenaire plus approprié pour vos projets que la CNS. Je joins ci-après quelques informations supplémentaires.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension, et en exprimant tant ma reconnaissance pour votre engagement personnel, que mon souhait d'aboutissement de votre nouvelle initiative, je vous prie d'agréer, M. Lewalle, l'expression de mes salutations les meilleures.



Paul SCHMIT

Président

Tél.: (+352) 2757 - 4801 Fax: (+352) 49 83 32

www.cns.lu – 125, route d'Esch – L-2980 Luxembourg

démographiques) à son comité de partenariat (qui est le comité qui valide les participations à projet en fonction des ressources internes au SIS-GR). La prochaine réunion de ce Comité aura lieu en juin prochain.

- Enfin, de manière générale, nous n'avons pas intégré les services d'incendie et de secours parce qu'ils n'ont pas pour finalité d'intervenir dans les coopérations transfrontalières d'intervention d'aide médicale urgente spécifique au SMUR qui est l'objet essentiel et unique de l'action du projet COSAN en ce domaine. Sur ce point assez technique, nous sommes également prêts à répondre à toutes les questions de l'autorité de gestion. Dans l'aide médicale urgente, il s'agit essentiellement de travailler avec les régulateurs de l'aide médicale urgente et les établissements hospitaliers qui disposent des « moyens » Smur.

- Le caractère transfrontalier du projet COSAN

La finalité du projet COSAN et, les objectifs des actions qui sont déclinées n'ont aucun autre contenu que de déployer des actions, des travaux, des réalisations essentiellement à caractère transfrontalier. Le projet met en partenariat des acteurs frontaliers qui vont travailler ensemble et mettre en œuvre des projets qui permettront aux patients de se déplacer et se soigner de l'autre côté de la frontière, aux professionnels de santé de se rendre également de l'autre côté de la frontière pour y pratiquer, aux établissements hospitaliers frontaliers, ou plus éloignés, de développer des partenariats essentiellement transfrontaliers au sein de la Grande Région.

A tous égards, les objectifs du projet et les actions déployées ne contiennent aucun élément qui ne soit pas transfrontalier. Quelque soit l'activité envisagée, elle ne porte que sur la dynamique d'une initiative essentiellement transfrontalière.

- Pour ce qui a trait au caractère innovant du projet COSAN, nous voudrions souligner, d'une part, qu'il envisage de développer les dispositifs nécessaires au développement de la coopération sanitaire dans les espaces frontaliers de la Grande Région qui en sont dépourvus et, d'autre part, qu'il a pour objectif de mettre en œuvre des coopérations sanitaires transfrontalières dans les espaces frontaliers de la GR qui n'en disposent pas. Le projet Cosan poursuit le même objectif en matière d'aide médicale urgente. Pour réaliser ces objectifs, le projet Cosan s'appuiera sur la méthodologie développée dans le cadre de la coopération sanitaire et celui de l'aide médicale urgente dans l'espace frontalier franco-belge, selon les recommandations de l'UE et de la DG Regio, en particulier.
- La coopération entre les établissements de soins de Mont Saint Martin-Arlon-Esch s'inscrit dans l'évolution des paysages hospitaliers de ce territoire composé de trois espaces frontaliers. Après de nombreuses années de restructuration, l'établissement de Mont Saint Martin est amené à déployer une offre de soins en rapport avec les défis de société que sont le vieillissement démographique et la dépendance et s'engager dans la voie de la prise en charge de patients en longue durée et en rééducation et réadaptation fonctionnelle. L'établissement hospitalier d'Arlon est amené à s'intégrer dans une dynamique hospitalière de regroupement des activités et de création d'un nouvel hôpital équipé des technologies de pointe qui ne comportera qu'une distance temps de moins de dix minutes supplémentaires par rapport à celle que les patients du bassin de Longwy effectuent pour accéder à l'hôpital

d'Arlon⁶. Quant à l'hôpital d'Esch s/Alzette, il sera doté d'une toute nouvelle structure durant la phase finale du projet COSAN.

Tous ces éléments plaident pour une anticipation des relations de coopération indispensables et nécessaires entre ces trois structures de soins pour soigner les populations résidant dans cet espace frontalier.

Le projet COSAN offre une opportunité exceptionnelle de mettre autour de la table tous les acteurs concernés et de travailler ensemble à la construction d'un projet intelligent de coopération qui rencontre les attentes de tous les acteurs concernés : patients, professionnels de santé, établissements de soins et autorités de gestion et de financement des politiques de santé.

A l'heure de la recomposition des fonctions hospitalières sur ce territoire, le projet COSAN vient à point nommer pour trouver des réponses adaptées aux problèmes d'accès aux soins que les patients risquent de rencontrer du fait de ces restructurations, si elles ne sont pas anticipées ni accompagnées. C'est par la coopération transfrontalière entre ces trois structures que des réponses seront apportées à ces problèmes.

Les acteurs d'OEST et COTRANS ont à plusieurs reprises au cours des deux dernières décennies travaillé dans cette direction avec les résultats positifs que l'on connaît pour que les patients de ce territoire aient un accès aux soins hospitaliers de qualité à proximité de leur lieu de vie.

⁶ Il est à noter que le nouvel hôpital est loin d'être créé et que même s'il est créé et mis en activité, l'hôpital d'Arlon aura encore sur son plateau certaines activités médicales de proximité.